

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VITRY, CHAMPAGNE ET DER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 16 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le **16 juin à 18 H 00**, les membres du Conseil de Communauté VITRY, CHAMPAGNE ET DER se sont réunis à la salle des Fêtes de Frignicourt – Place du Général Leclerc – 51300 FRIGNICOURT, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Président, suite à la convocation faite le 10 juin 2026, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et affichée à la porte des Mairies de ABLANCOURT, ARZILLIERES-NEUVILLE, AULNAY-L'AITRE, BIGNICOURT-SUR-MARNE, BLACY, BLAISE-SOUS-ARZILLIERES, BREBAN, CHAPELAINE, CHATELRAOULD-SAINT-LOUVENT, COOLE, CORBEIL, COURDEMANGES, COUVROT, DROUILLY, FRIGNICOURT, GLANNES, HUIRON, HUMBAUVILLE, LA CHAUSSEE-SUR-MARNE, LE MEIX-TIERCELIN, LES RIVIERES-HENRUEL, LIGNON, LOISY-SUR-MARNE, MAISONS-EN-CHAMPAGNE, MARGERIE-HANCOURT, MAROLLES, PRINGY, SAINT-CHERON, SAINT-OUEN-DOMPROT, SAINT-UTIN, SOMPUIS, SOMSOIS, SONGY, SOULANGES et VITRY-LE-FRANÇOIS, le même jour.

Etaient présents : MM. JUNG, CAPPÉ, REMY, FORMET, NEMBRINI, VEBER, BOUTROY (suppléant de M. DHYÈVRE), PASIAN (suppléant de M. THIEBAULT), Mmes LEROY-DUCARDONNOY, TRUMAUT, MM. COTTON, DELCOMBEL, Mmes FEIGRE, FELICETTI, ASLOUDJ, ROYER, ARMANETTI, MM. PETIT, DUGOIS, MAUTRAIT, CHAMPION (à partir de 18h08), GÉRARD, DESANLIS, Mme HERMONVILLE, MM. POIRISSE, DURAND (suppléant de Mme GEOFFROY), NOBLET, Mmes ROBIN, PÉPIN, MM. JEAN, ROYER, Mme LOISELET (suppléante de M. LEPAGE), MM. PASSINHAS, BONETTI, MIRGODIN, Mmes MUNSTER, HUILLET, M. LEVASSEUR, Mme BLOND, MM. BOURA, GRANDHOMME, MARQUET, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mmes CAILLAU, BLAND, BUCHHEIT, MM. TRIOLET (à partir de 18h11), ROCH.

Absents excusés : MM. FORTIN, TROLIO, GUÉLORGET, GONTHIER, BLONDEAU, Mmes OFLAZOGLU, GUÉRINOT, THOMAZÉ, MOREAU, MM. VIGNEAU, JOURNAUX, VILARD, SIMONNOT.

9 pouvoirs ont été déposés sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ M. TROLIO donne pouvoir à Mme FELICETTI,
- ✓ M. GONTHIER donne pouvoir à M. LEVASSEUR,
- ✓ M. BLONDEAU donne pouvoir à Mme BOBLIQUE,
- ✓ Mme OFLAZOGLU donne pouvoir à Mme HUILLET,
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à M. BOURA,
- ✓ Mme THOMAZÉ donne pouvoir à Mme BLOND,
- ✓ Mme MOREAU donne pouvoir à Mme BLAND,
- ✓ M. VIGNEAU donne pouvoir à M. HOUDAYER,
- ✓ M. JOURNAUX donne pouvoir à M. MARQUET.

Secrétaire de séance : M. Romain DESANLIS.

ÉDUCATION – JEUNESSE

**ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES
RENOUVELLEMENT DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL
2026-2029**

Rapporteur : Madame Annick FELICETTI

Depuis 2013, la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER exerce les compétences périscolaires et extrascolaires et porte un Projet Educatif Territorial (PEDT) formalisant l'engagement intercommunal pour un parcours éducatif cohérent avant, pendant et après l'école.

Il s'inscrit dans la démarche plus large de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF, en traduisant concrètement les objectifs sur le volet continuité éducative et périscolaire

Le PEDT actuel arrive à échéance et doit être renouvelé pour la période 2026-2029. Ce renouvellement répond aux orientations nationales qui désignent le PEDT comme instance de gouvernance locale, permettant d'adapter l'offre aux besoins des familles, de structurer la gouvernance éducative et de consolider les partenariats institutionnels.

Pour les trois prochaines années, le PEDT 2026-2029 constituera le cadre de référence de notre politique éducative intercommunale, garantissant la qualité et l'accessibilité des activités pour tous les enfants du territoire, tout en sécurisant les financements et en renforçant le dialogue avec nos partenaires (Éducation nationale, CAF, associations).

Vu le Code générale des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission éducation formation en date du 29 mai 2026,

Vu l'avis favorable du bureau de communauté en date du 2 juin 2026,

Il vous est proposé, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

1°/ approuver le Projet Éducatif Territorial (PEDT) de la Communauté de communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER pour la période 2026-2029, ainsi que les objectifs éducatifs qui y sont définis ;

2°/ autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention relative à la mise en place du Projet Éducatif Territorial 2026-2029 avec les services de l'État et la Caisse d'Allocations Familiales, ainsi que tous les documents et accords nécessaires à son application ;

3°/ dire que les crédits nécessaires à la mise en œuvre du PEDT 2026-2029 sont inscrits au budget 2026 et le seront aux suivants.

La délibération est adoptée
à l'unanimité des membres
du Conseil de Communauté.

**Le secrétaire de séance,
Romain DESANLIS**



**POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,
Sébastien MIRGODIN**



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 29 JUIN 2026
et de la publication le 30 JUIN 2026
ou de la notification du

Signature
Pour le Maire,
Par délégation,
Pour la Directrice Générale des Services empêchée,
Le Directeur Général Adjoint,
Alexandre GUILLEMIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif
de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.



Pour une meilleure
articulation entre les
différents temps de
vie de l'enfant



PRÉFET
DE LA MARNE



SOMMAIRE

I-DONNÉES GÉNÉRALES

1. Identification
2. État des lieux
3. Fonctionnement et articulation

II-PROJET PARTAGÉ

III- LES VALEURS DU TERRITOIRE

1. Le vivre ensemble
2. Le développement durable
3. La réussite
4. La participation

IV-LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

V-LE PLAN MERCREDI

1. Les objectifs
2. Les lieux

VI-L'ÉVALUATION

VII-SIGNATURE ET LABELLISATION

PRÉAMBULE

Le Projet Educatif du Territoire (PEDT) est une démarche qui définit un projet éducatif sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes Vitry Champagne et Der pour les enfants de 3 à 17 ans.

Ce Projet Éducatif Territorial (PEDT) formalise l'engagement du territoire en faveur de l'éducation, du bien-être et de la réussite de chaque enfant et adolescent. Ce document sert ainsi de cadre de référence pour les familles et les enfants, assurant une cohérence et une continuité dans l'organisation des activités éducatives proposées sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Le PEDT est avant tout un outil partenarial au service de tous les acteurs éducatifs du territoire : écoles, associations, structures culturelles et sportives, services municipaux et communautaires, et institutions. En coordonnant les interventions de ses acteurs, le territoire soutient l'offre éducative destinée à sa jeunesse.

1-DONNÉES GÉNÉRALES

1. Identification

Territoire :

Les 35 communes de la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der :

Ablancourt, Arzillières-Neuville, Aulnay-l'Aître, Bignicourt-sur-Marne, Blacy, Blaise-sous-Arzillières, Bréban, Chapelaine, Chatelraoul-Saint-Louvent, La Chaussée-sur-Marne, Coole, Corbeil, Courdemanges, Couvrot, Drouilly, Frignicourt, Glannes, Huiron, Humbauville, Lignon, Loisy-sur-Marne, Maisons-en-Champagne, Margerie-Hancourt, Marolles, Le Meix-Tiercelin, Pringy, Les Rivières-Henrueil, Saint-Chéron, Saint-Ouen-Domprot, Saint-Utin, Sompuis, Somsois, Songy, Soulanges, Vitry-le-François.

Écoles concernées :

Les 20 écoles publiques de la communauté de communes :

Écoles maternelles : Ferdinand Buisson, de Frignicourt, Jules Ferry, Louis Pasteur et Pierre et Marie Curie,

Écoles élémentaires : de Courdemanges, Ferdinand Buisson, de Frignicourt, Jules Ferry, Louis Pasteur et Pierre et Marie Curie,

Écoles primaires : de Couvrot (Pierre-Philippe HERBERT), de Huiron, de La Chaussée-sur-Marne, Jules Verne, de Loisy-sur-Marne (Camille PALSEUR), de Marolles, Paul Fort, de Pringy et de Saint-Ouen-Domprot.

Effectifs scolaires rentrée 2025/2026 :

Enfants scolarisés : 1781

- Enfants scolarisés en maternelle : 623
- Enfants scolarisés en élémentaire : 1158

2. État des lieux

Le Territoire dispose d'un ensemble de services particulièrement riche et diversifié, parmi lesquels :

- Un service Education Jeunesse communautaire pilotant un grand nombre de structures périscolaires et extrascolaires ;
- Trois Accueils Collectifs de Mineurs communautaires implantés sur trois communes : La-Chaussée-sur-Marne, Marolles et Saint-Ouen-Domprot ;
- Un tissu associatif dense, regroupant 197 associations, dont plusieurs engagées dans l'éducation populaire ;
- Un Relais Petite Enfance (RPE) ;
- Une Maison pour Tous ;
- Une crèche disposant d'un label AVIP.
- Acteurs micro crèches/ associations culturelles, sportives, artistiques....
- Structures d'accueil (accompagnement à l'enfance) => inclusion, handicap...
- Deux médiathèques à Vitry le François, une bibliothèque à Marolles
- Un dispositif PRE (Programme de Réussite Educative) porté par la Ville de Vitry le François

Accueil périscolaire et extrascolaire

Garderie du matin et du soir payante : dans toutes les écoles du territoire

Restauration scolaire payante : dans toutes les écoles du territoire

Activités périscolaires (anciennement les TAP) gratuites dans les 6 écoles publiques de Vitry le François ainsi que dans 3 écoles extérieures : Couvrot, Frignicourt et Saint Ouen Domprot.

Accueil collectif des mineurs (A.C.M.)

- Marolles : La Récré du village (CCVCD)
- La-Chaussée-sur-Marne (CCVCD pour le périscolaire et AFR pour les mercredis et les vacances)
- Saint-Ouen-Domprot (CCVCD)

- Loisy sur Marne (AFR pour les vacances scolaires et en projet par l'AFR pour les mercredis dès la rentrée 2026)
- Frignicourt (Maison Pour Tous du Pays Vitryat - MPTPV)
- Vitry le François (MPTPV)
- Couvrot (MPTPV)

3. Fonctionnement et articulation

La C.T.G. (convention territoriale globale) est une convention de partenariat signée avec la CAF qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des familles et des enfants du territoire. Les différents domaines d'intervention sont les suivants : la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès au droit et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Des groupes de travail œuvrent ensemble afin de donner une meilleure visibilité des services aux administrés et les améliorer suivant l'évolution du territoire.

II- PROJET PARTAGÉ

L'enfant doit être abordé dans sa globalité, il est à la fois l'enfant de ses parents, un élève, un camarade, un sportif. Chaque enfant est différent. C'est cette différence qui doit être prise en compte. L'objectif principal est le bien-être et l'épanouissement de l'enfant.

C'est dans ce contexte que le Projet Educatif Territorial (PETD) est signé par :

- La Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der, représentée par Monsieur Sébastien MIRGODIN son Président, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de la Communauté de Communes,
- L'État, représenté par Monsieur Romain ROYET, Préfet du Département de la Marne,
- La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, représentée par Madame Suzel Prestaux, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Marne,
- La Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de la Marne, représentée par Madame Sylvie VALLEE-LACOUTURE, Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne
- La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (D.S.D.E.N.) – Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports.

SA DUREE

Le P.E.D.T. est rédigé pour 3 ans, soit pour les années scolaires 2026/2027, 2027/2028 et 2028/2029.

E.P.C.I. porteur du projet

Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der (C.C.V.C.D.)

Responsable du projet

Nom du correspondant : M. Sébastien MIRGODIN

Adresse : HÔTEL DE VILLE – BP 420 – 51308 VITRY LE FRANCOIS CEDEX

Téléphone : 03 26 41 22 77

Courriel : scolaire@vitry-le-francois.net

Composition du comité de pilotage

Communauté de Communes Vitry Champagne et Der

- Vice-président(e) délégué(e) à l'éducation et à la formation
- Conseiller(ère) communal(e), conseiller(ère) municipal(e) délégué(e) à l'enfance-jeunesse et au conseil municipal des enfants
- Direction générale des services
- Maires des communes de la CCVCD (représentants du rural)

Service éducation jeunesse de la communauté de communes Vitry Champagne et Der

- Directeur(trice) du service éducation -jeunesse
- Coordinateur(rice) du pôle péri et extrascolaire
- Les directeurs(trices) des accueils collectifs de mineurs gérés par la C.C.V.C.D.

Inspection de l'Éducation Nationale

- Directeur(trice) académique des services de l'éducation, nationale de la marne
- Inspecteur(trice) de l'Éducation Nationale pour la circonscription de Vitry le François
- Les directeurs(trices) d'écoles

Partenaires institutionnels

- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (D.S.D.E.N.)
- Service Départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Marne

Partenaires Locaux

- Directeur(trice) du Centre Social et Culturel de Vitry le François
- Responsable du pôle vie quotidienne, animation et vie associative Familles Rurales
- Présidents et Directeurs des A.C.M. gérés par l'association Familles Rurales sur le territoire

III- LES VALEURS DU TERRITOIRE

1- Le développement durable

L'engagement de la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der se traduit par une ligne directrice claire en matière de développement durable et de transition écologique. Le territoire intègre les enjeux environnementaux au cœur de son action publique, cherchant à créer un cadre de vie où l'équilibre entre urbanisme et nature est préservé.

Cette orientation se manifeste par une variété d'initiatives concrètes : de l'amélioration de l'habitat pour la biodiversité (implantation de gîtes et nichoirs, installation de ruches), à la végétalisation des espaces publics, notamment au sein des écoles. Elle se prolonge par des actions partenariales avec les associations de protection de l'environnement, sensibilisant activement les jeunes générations à ces défis.

2- Le vivre ensemble

Accueillir tous les enfants, sans aucun jugement de valeur et faire naître entre eux l'entraide et la tolérance. Valeur forte dans nos trois ACM : la Récré du Village à Marolles, Saint-Ouen-Damprot et la Chaussée sur Marne ainsi que dans les différentes associations et dispositifs du territoire tel que :

- **Bords 2 scènes** : Etablissement Public de Coopération Culturelle qui touche la petite enfance jusqu'au lycée, permet de sensibiliser ce public aux arts et à la culture en favorisant le lien social et familial par le partage culturel
- **Le contrat de ville** : est un projet de développement social et urbain du territoire avec pour but une égalité homme-femme et la lutte contre les discriminations. Reposant sur 3 piliers cohésion sociale, cadre de vie et développement urbain, développement économique et emploi
- **Maison pour tous** : proposant des ateliers parents enfant (la parent'aise), les « zatyphiques » café des parents....

3- La réussite

Faire que tous les enfants puissent avoir accès à l'éducation, au sport et à la culture afin d'appréhender un spectre très large de connaissances, de réduire les inégalités quant à l'accès aux loisirs. Différents dispositifs sont proposés gracieusement aux familles :

- **Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)** sur Saint-Ouen-Damprot et quelques écoles de Vitry (Louis Pasteur, Jules Verne, Paul Fort, Pierre et Marie Curie). C'est un dispositif existant depuis 2000, apportant à l'enfant un apport méthodologique, par des activités culturelles et pédagogiques visant à leur redonner confiance mais aussi confiance au système éducatif.
- **Les AP (activités périscolaires)** qui s'orientent sur le sport, le théâtre et l'aide aux devoirs. Dispositif qui se met en place après la classe pour une durée de 33

semaines durant l'année scolaire. La priorité est donnée au soutien scolaire et en parallèle à la découverte du champ artistique et sportif.

- **Dispositif de réussite éducative (DRE)** qui s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans scolarisés ou domiciliés à Vitry-le-François présentant des signes de fragilité et qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial ou culturel favorable à sa réussite. Ce dispositif prend en compte la spécificité du territoire dans sa globalité.
- **Le dispositif d'accompagnement éducatif** : qui aide les élèves dans le renforcement de la pratique des langues vivantes, des activités culturelles, artistiques ou sportives après la classe

Les différents lieux où sont développées les AP (activités périscolaires)

ECOLE	ADRESSE	ESPACES UTILISES
Couvrot primaire Ecole Pierre Philippe Herbert	16 Rue des Cugnots 51300 Couvrot	Salles de classes
Ferdinand Buisson	Rue Ferdinand Buisson 51300 Vitry-le-François	Salles de classes Préau Cour de récréation
Frignicourt élémentaire	Rue du Général Leclerc 51300 Frignicourt	Salles de classes Préau Cour de récréation
Jules Ferry élémentaire	Rue du Chêne Vert 51300 Vitry-le-François	Salles de classes Préau Cour de récréation
Jules Verne élémentaire	Rue Charles Simon 51300 Vitry-le-François	Salles de classes Préau Cour de récréation
Louis Pasteur élémentaire	Rue du Chêne Vert 51300 Vitry-le-François	Salles de classes Préau Cour de récréation
Marolles primaire	3, rue des Charmilles 51300 Marolles	A.C.M. La récré du village 5, rue André Duc 51300 Marolles
Paul Fort élémentaire	Rue du 8 Mai 1945 51300 Vitry-le-François	Salles de classes Préau Cour de récréation
Pierre et Marie Curie élémentaire	Rue du Dispensaire 51300 Vitry-le-François	Salles de classes Préau Cour de récréation
Saint-Ouen-Damprot primaire	Ruelle Gaillarde 51320 Saint-Ouen- Damprot	Salles de classes Préau Cour de récréation

4- La participation

- La participation des citoyens dans les différents projets du territoire, faire entendre leurs voix et leurs idées. Que le territoire soit leur territoire.
- Participation des familles pour le nouveau quartier du Hamois.
- Participation des élèves avec le CME (Conseil Municipal des Enfants)

IV-LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS ATTENDUS

La Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der s'engage à mettre en œuvre les quatre objectifs majeurs définis dans ce Projet Éducatif Territorial (PET).

Ces objectifs concernent l'ensemble des trois Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Il est attendu de chaque structure qu'elle se les approprie pleinement pour les décliner de manière opérationnelle, en tenant compte de l'environnement spécifique, des moyens alloués, des temps d'accueil et des publics qui lui sont propres.

De plus, ces objectifs sont poursuivis de manière partenariale et transversale. L'atteinte de ces objectifs est assurée collectivement, car les autres acteurs du territoire engagés dans l'éducation populaire concourent également à leur réalisation.

Permettre à l'enfant de pratiquer des activités variées pour contribuer à son épanouissement personnel :

- Proposer un éventail d'activités culturelles, sportives et de loisirs réalisés en plein air.
- Intégrer des méthodes pédagogiques basées sur les intelligences multiples pour valoriser différentes formes d'apprentissage.
- Guider l'enfant vers le "faire seul" pour renforcer sa capacité à prendre des initiatives et à gérer ses activités.

2

3

Permettre à l'enfant de développer des actions citoyennes :

- Mettre en œuvre des actions écocitoyennes directement portées et gérées par les enfants.
- Organiser des formations à la sécurité (formation secourisme) et l'obtention de certifications (permis piéton-cycliste).
- Associer les Conseils d'enfants du territoire pour faire entendre leurs opinions et garantir la prise en compte de leurs idées.

Permettre à l'Enfant de grandir sereinement

- Mettre en œuvre des actions de lutte contre le harcèlement et veiller à une approche sans jugement des comportements.
- Sensibiliser aux différentes formes d'addictions (drogues, écrans, réseaux sociaux, IA, alimentation...).
- Garantir l'accessibilité de la structure à tous les enfants, sans distinction. Adapter les temps de présence.
- Promouvoir l'écoute, l'entraide, le respect de l'autrui et l'acceptation de la différence.
- Mettre en place des actions visant spécifiquement à renforcer l'estime de soi de chaque enfant.

Permettre à l'enfant d'appréhender les enjeux du développement durable

- Assurer l'engagement quotidien par le tri sélectif des déchets et la gestion responsable des ressources.
- Sensibiliser l'enfant à l'anti-gaspillage et à la nécessité de consommer uniquement ce qui est nécessaire (achats, goûters).
- Initier l'enfant aux enjeux par des jeux éducatifs, des interventions, l'utilisation d'objets de récupération créatifs (bricolages).
- Utiliser des outils d'apprentissage concrets tels que les jardins pédagogiques.

V - PLAN MERCREDI

Le Plan Mercredi est un label de qualité attribué à la collectivité, qui formalise les engagements réciproques pris avec l'éducation nationale et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Ce label atteste de la bonne qualité des services périscolaires proposés, notamment ceux organisés durant la journée du mercredi.

1. LES OBJECTIFS :

1. Complémentarité et cohérence éducative :

L'éducation est une responsabilité partagée par tous les acteurs du territoire, visant un accompagnement de l'enfant dans sa globalité et non sur un temps d'accueil défini. Conscient que l'enfant évolue constamment entre divers environnements (familial, scolaire, périscolaire, associatif) et côtoie des approches pédagogiques variées au fil de sa semaine, il est primordial de rechercher une cohérence et une complémentarité sur l'ensemble de ses temps de vie.

- Contribuer à nourrir et enrichir les apprentissages de l'enfant acquis dans les différents lieux de vie.
- Construire les projets éducatifs de la structure en étroite articulation avec les projets d'écoles, afin d'assurer une réelle complémentarité pédagogique.
- Veiller à intégrer et à respecter les besoins essentiels de l'enfant, notamment en lui ménageant des temps suffisants de repos et de détente.

2. Découverte et épanouissement :

Offrir une qualité de service et d'activités distinctive, apportant aux enfants des expériences et des découvertes qui ne sont pas accessibles par le biais d'autres instances (école, associations culturelles, clubs sportifs, etc.).

- Mettre en œuvre des projets élaborés en concertation et résolument novateurs, visant à enrichir l'environnement éducatif.
- Développer des cycles thématiques et des parcours de découverte pour stimuler l'intérêt, la curiosité et l'autonomie de l'enfant.
- Diversifier l'offre d'activités pour qu'elle soit complémentaire et non redondante avec l'offre éducative, culturelle et sportive déjà existante sur le territoire.
- Proposer une large palette d'activités couvrant les domaines culturel, artistique, sportif, scientifique et citoyen.
- Favoriser des activités simples et significatives qui permettent à l'enfant de se reconnecter avec son environnement immédiat et de développer son goût pour la nature.
- Promouvoir notamment des activités axées sur le livre, la lecture et la création, comme alternative constructive à l'exposition excessive aux écrans.

3. Accessibilité et Inclusion :

Les structures d'accueil veillent à proposer un choix d'activités varié, soutenu par une politique tarifaire conçue pour être accessible et juste, afin de garantir que l'offre de

loisirs réponde aux capacités financières des familles. De plus, le territoire s'assure que les structures sont en mesure d'accueillir et d'accompagner de manière appropriée les enfants porteurs de handicap et ceux ayant des besoins éducatifs ou particuliers spécifiques, favorisant ainsi leur inclusion et leur participation pleine et entière.

- Accueillir tous les enfants
- Développer une offre accessible financièrement

2. Les structures plan mercredi

A.C.M.	ORGANISATEUR	ADRESSE	TARIFS	MODALITÉS D'OUVERTURE
A.C.M. La récré du village	C.C.V.C.D	5 rue André Duc 51300 Marolles	Prix variables en fonction du quotient familial sur la base d'une grille tarifaire	Temps d'accueil 7h45-9h30 Activités 9h30-11h30 Départ le midi 11h30-12h30 Repas 11h30-13h30 Retour des enfants après le repas 13h30-14h Activités de l'après midi 14h-16h Goûter 16h-16h30 Départ échelonné 16h30-18h
A.C.M. Saint Ouen Dompert	C.C.V.C.D.	Ruelle Gaillarde 51300 St-Ouen-Dompert		

P.E.D.T.

Page 13

S.E.J.

A.C.M. La Chaussée sur Marne	Familles rurales	Chemin de la Mairie 51240 La Chaussée/Marne		Temps d'accueil : 7h45-10h Début des activités : 10h12h et 14h 17h30 Départ : 17h30-18h15
A.C.M. Multifisites de la Maison Pour Tous	M.P.T.	Le Mont Berjon 5 rue René Crazet 51300 Vitry le François		
	M.P.T.	Le Bon Accueil Rue du 11 Novembre 51300 Vitry le François		
	M.P.T.	Bâtiment Périscolaire 32 rue de la Marne 51300 Frignicourt		

Encadrés par des animateurs qualifiés et respectant le taux d'encadrement fixé par la DRAJES

P.E.D.T.

Page 14

S.E.J.

VI. ÉVALUATION DU PROJET

L'évaluation de ce Projet Éducatif Territorial sera menée de manière continue sur une période de trois ans. Son objectif est de mesurer l'écart entre les objectifs définis et les résultats obtenus, afin d'ajuster les projets, d'améliorer l'efficacité des actions et d'orienter les futures priorités.

La grille d'évaluation ci-dessous présente un panel d'indicateurs initialement proposé. Cette liste est non exhaustive et est destinée à servir de point de départ. Elle sera affinée et complétée par d'autres critères pertinents au moment de déployer concrètement la démarche d'évaluation. Celle-ci s'appuiera à la fois sur des données quantitatives et qualitatives.

1. Accès, Inclusion et Participation des Familles

- Évolution du nombre d'enfants accueillis sur les différents temps périscolaires (par structure et par période).

Périodicité : annuelle.

- Nombre et taux d'enfants porteurs de handicap ou à besoins spécifiques accueillis au sein des structures.

Périodicité : annuelle.

- Taux de participation des familles aux événements organisés (réunions, spectacles, ateliers parents-enfants).

Périodicité : annuelle.

2. Coopération, Partenariats et Continuité Éducative

- Nombre de projets du périscolaire construits en lien direct avec un projet d'école.

Périodicité : annuelle.

- Retours des enseignants sur l'évolution des attitudes, comportements et compétences transversales des enfants.

Méthode : échanges semestriels / synthèse partenariale.

- Nombre d'acteurs partenaires mobilisés dans la mise en œuvre d'objectifs ou de cycles d'activité (associations, intervenants spécialisés...).

Périodicité : annuelle.

3. Qualité, Diversité et Innovation de l'Offre

- Retours des enfants et des responsables légaux sur la qualité, la diversité et l'innovation de l'offre d'activités.

P.E.D.T.

Page 15

S.E.J.

Méthode : enquêtes / entretiens.

- Nombre de cycles d'activités extérieures et de découvertes, inspirés notamment de « l'école dehors ».

Périodicité : annuelle.

- Intérêt et participation aux activités de pleine nature, de lecture ou alternatives aux écrans.

Méthode : observations des équipes / retours des familles.

4. Développement Personnel, Autonomie et Citoyenneté

- Évolution des attitudes, compétences et comportements observée dans les structures (autonomie, curiosité, civisme, respect du rythme...).

Méthode : fiches d'observation semestrielles.

- Taux de participation aux actions citoyennes, telles que formations au secourisme, permis piéton ou cycliste.

Périodicité : annuelle.

- Observation des attitudes des enfants : tri des déchets, lutte contre le gaspillage, gestion responsable des ressources.

Méthode : observation quotidienne / évaluation de projets dédiés.

5. Conditions d'Encadrement et Environnement Éducatif

- Taux de stabilité ou de renouvellement du personnel d'encadrement et des intervenants extérieurs.

Périodicité : annuelle.

- Observations des équipes sur la qualité du climat éducatif, la gestion apaisée des conflits, l'écoute et le non-jugement.

Méthode : synthèse régulière des réunions d'équipe.

P.E.D.T.

Page 16

S.E.J.

VII-SIGNATURE ET LABELISATION

La convention du PEDT 2026-2029 sera signée par le Président de la Communauté de communes Vitry, Champagne et Der, le Préfet de la Marne, la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale, ainsi que par les directeurs de la CAF et de la MSA, qui interviennent au titre de leurs compétences respectives en matière d'aides aux familles et d'accueils de loisirs.

Les autres partenaires engagés dans le projet, en particulier les collectivités territoriales et les associations, pourront être associés à la mise en œuvre de cette convention.

L'adhésion au dispositif « Plan mercredi » permettra à l'EPCJ d'obtenir le label correspondant et de bénéficier des financements renforcés de la CAF associés à ce programme.

Fait à Vitry le Français, le

Le Préfet de la Marne,

Le Président de la Communauté de
Communes Vitry Champagne et Der

Romain ROYET

Sébastien MIRGODIN

La Directrice académique des
services de l'éducation nationale,
Directrice des services
départementaux de l'éducation
nationale de la Marne

La Directrice de la Caisse
d'Allocations Familiales de la
Marne

Suzel PRESTAUX

Sylvie VALLEE-LACOUTURE